

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE MORSANG BADMINTON

Article 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1-1 Toute personne s'inscrivant pour une saison à l'association doit se conformer à ce présent règlement.
1-2 Le Règlement Intérieur est préparé et adopté par le Bureau.

Article 2 - INSCRIPTIONS

- 2-1 L'inscription à l'association sera effective qu'après avoir reçu le dossier d'inscription complet.
2-2 Pour les personnes voulant s'essayer au badminton, une séance d'essai est possible en début de saison. Tout incident sera couvert par leur assurance personnelle.
2-3 Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau lors de l'Assemblée Générale. Elle comprend le prix de la licence fédérale obligatoire, l'adhésion au club ainsi que l'assurance.
2-4 Chaque année, les licenciés désirant renouveler leur inscription sont prioritaires à condition de rendre leur dossier d'inscription complet jusqu'à la journée des associations organisé par la commune. Ils bénéficient ainsi d'une remise de 10%.

Article 3 - VIE DE L'ASSOCIATION

- 3-1 L'accès au gymnase et au stade est réservé aux adhérents. Ils devront contribuer au montage et au démontage des terrains et à leurs propretés.
3-2 Les volants plastiques sont fournis, les volants plumes sont vendus aux adhérents à un tarif préférentiel, et pour une utilisation exclusivement personnelle. Ils seront réglés uniquement par chèques à l'un des membres du Bureau.
3-3 Toutes les informations relatives à la vie de l'association sont affichées sur les tableaux au gymnase et sur le Site Internet : <http://morsangbadminton.free.fr>.
3-4 Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère (licencié à la FFBAD) à l'association, sous réserve de l'accord préalable d'un membre du Bureau et de respecter le présent règlement.

Article 4 - TENUE ET COMPORTEMENT

- 4-1 Une tenue de sport correcte est exigée. Des chaussures de sport en salle sont obligatoires, elles doivent servir uniquement dans la salle et non pour y accéder. Des vestiaires sont à votre disposition pour vous changer.
4-2 Un comportement courtois et sportif est demandé à tous les joueurs qu'ils soient en séance d'entraînement ou en compétition.
4-3 L'association décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

Article 5 - INTERCLUBS

- 5-1 L'association finance les inscriptions aux interclubs.
5-2 L'association ne prend pas en charge les frais de déplacement pour les compétitions départementales et régionales.
5-3 La composition de l'équipe est gérée par son capitaine pour chaque journée de championnat. En cas d'indisponibilité, un joueur doit prévenir son capitaine d'équipe le plus tôt possible.
5-4 Les montées et descentes de joueurs entre équipe ne peut se faire qu'avec l'accord préalable du capitaine d'équipe.

Article 6 - TOURNOIS

- 6-1 Les joueurs désirant s'inscrire à un tournoi, le feront à titre personnel à l'exception des tournois organisés par le Responsable Tournoi.
6-2 Les frais d'inscriptions aux tournois seront à la charge du joueur.
6-3 Le club ne prend pas en charge les frais de déplacement pour les tournois.

Article 7 - TOURNOIS et COMPETITIONS JEUNES

- 7-1 Les jeunes joueurs désirant s'inscrire à un tournoi, le feront par l'intermédiaire de l'entraîneur.
7-2 Les frais d'inscriptions aux tournois seront à la charge du joueur.
7-3 Les déplacements se feront avec la collaboration des parents, ils ne seront pas pris en charge par l'association.

Article 8 - CONCLUSIONS

- 8-1 Toutes amendes infligées à l'association pour des fautes commises par un de ses adhérents sera régularisée par ce dernier (non présentation à une compétition ...).
8-2 Tout joueur en infraction répétée avec ces règlements sera d'abord averti, puis si nécessaire, exclu après délibération du Bureau.
8-3 Le Bureau se réserve le droit de modifier ou de préciser de nouveaux points de ce règlement.